



# Lettre

## @ Secteur Retraites

<mailto:ppihet@force-ouvriere.fr>

Le 21 mars 2019 – N°162

- ▶ ASPA et ASI : la CNAV précise la condition de résidence et de régularité du séjour
- ▶ Rachat de trimestres pour la retraite : la CNAV publie le barème 2019
- ▶ Les chiffres clés 2018 de l'Assurance retraite sont en ligne
- ▶ Bricolage de la Ministre
- ▶ Faites le point sur votre retraite au salon des séniors du 3 au 6 avril

### Retraite de base

#### ▶ ASPA et ASI : La CNAV précise la condition de résidence et de régularité du séjour

La présente circulaire annule et remplace la circulaire Cnav n° 2018-6 du 7 mars 2018. Elle modifie :

le nombre de documents justificatifs à produire pour l'examen de la condition de résidence à l'attribution de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI).

La limitation du nombre de justificatifs de résidence réclamés à l'assuré s'inscrit, dans une démarche de simplification du droit et des relations des assurés avec les administrations, poursuivie par les dispositions de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance (loi Essoc).

Circulaire CNAV N°2019-13 du 14 mars 2019

<https://www.legislation.cnav.fr/Pages/accueil.aspx>

#### ▶ Rachat de trimestres pour la retraite : la CNAV publie le barème 2019

La CNAV a publié le barème applicable à toutes les nouvelles demandes de rachat de trimestres effectuées en 2019, au titre des années d'études supérieures validées par un diplôme et des années civiles validées par moins de 4 trimestres

Un arrêté précise pour chaque année, le barème des versements applicables aux assurés âgés d'au moins 20 ans et de moins de 67 ans à la date de la demande.

Les tranches de salaires ou revenus sont fixées en fonction du plafond annuel de la sécurité sociale en vigueur au 1er janvier de l'année au cours de laquelle l'assuré présente sa demande.

Plusieurs paramètres sont pris en compte dans ce barème, tels que l'âge de l'assuré ainsi que son revenu. Deux options de rachat sont possibles :

- Le rachat au titre du taux seul qui permet de réduire la décote et d'obtenir une retraite à taux plein.
- Le rachat au titre du taux et de la durée d'assurance qui permet de réduire la décote, mais aussi d'augmenter la durée de cotisation prise en compte pour le calcul de la pension.

Circulaire CNAV N°2019/7 du 18 janvier 2019

[http://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire\\_cnav\\_2019\\_07\\_18012019.pdf](http://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2019_07_18012019.pdf)

## ► Les chiffres clés 2018 de l'Assurance retraite sont en ligne

Au 31 décembre 2018, l'Assurance retraite a versé une retraite personnelle ou de réversion à un peu plus de 14,3 millions de retraités : 33 % d'entre eux ont cotisé à plusieurs régimes de retraite de base durant leur carrière professionnelle. L'âge moyen du retraité du régime général a légèrement augmenté : il est de 74,3 ans contre 74,1 ans en 2017. Le montant de base moyen du droit direct servi pour une carrière complète au régime général est de 1057 € par mois en 2018, il était de 1053 en 2017.

Les chiffres 2018 montrent que le nombre d'attributions de retraites personnelles a augmenté de 5,3 % par rapport à 2017. Le nombre de départs en retraite anticipée « longue carrière » a diminué passant de 162 534 en 2017 à 150 049 en 2018. Plus de 98 % de ces nouveaux retraités ont un âge compris entre 60 ans et l'âge légal.

Enfin le nombre de retraite progressive est en légère hausse avec 10 869 attributions au cours de l'année 2018 contre 9 535 au cours de l'année 2017. Parmi l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre 2018, 18 150 sont en retraite progressive contre 15 911 au 31 décembre 2017.

Les principaux chiffres du régime général au 31 décembre 2018

<https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/images/publications/fiches-abreges/Chiffres-du-regime-gnral-au-31-dcembre-2018.pdf>

Les attributions 2018

<https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/images/publications/fiches-abreges/Chiffres-du-rgime-gnral-Attributions-2018.pdf>

## Réforme des retraites

### ► Bricolage de la Ministre

Les rendez-vous bilatéraux avec le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites (HCRR) se poursuivent, toujours sur le même rythme, sur le même mode : une fois par quinzaine, à l'aide d'un document envoyé à l'avance, une discussion autour des questions posées par le HCRR.

Depuis plus d'un an, beaucoup plus de questions que de réponses...

Jusqu'à ce lundi, où la veille, Madame la Ministre s'est dite « à titre personnel » favorable à une augmentation de l'âge légal!

Deux enseignements à tirer:

Sur la forme, alors que les entretiens touchent à leur fin (il reste deux dates), cette sortie entame sérieusement la crédibilité de la méthode voulue par le HCRR.

Même si nous avons eu l'occasion de le dire et l'écrire à plusieurs reprises, nous avons la confirmation « à titre personnel » que l'âge légal va reculer.

Sur le fond, et nous l'avons dénoncé dès le début des « concertations » également, quel que soit le mécanisme retenu (points, notionnel ou annuité) quand il est « interdit » d'augmenter les cotisations, quand il est difficile, mais pas impossible hélas, de toucher aux pensions, il reste l'âge!

Ainsi donc se profile, avant le régime universel, un dernier ajustement paramétrique sur l'âge légal?

Cette sortie, qui est de moins en moins « personnelle » puisque reprise par des ministres, dont le premier, et des parlementaires, nous conforte dans notre refus de toute réforme, systémique ou pas.

## A noter sur votre agenda

### ► Faites le point sur votre retraite au salon des séniors du 3 au 6 avril

La prochaine édition du salon des séniors se tiendra du 3 au 6 avril 2019, à Paris, Porte de Versailles.

Comment préparer ma retraite ? Quand partir ? Quelles démarches entreprendre ? Quelle sera ma pension ? Quelles sont les conditions pour reprendre une activité quand on est retraité ? comment obtenir une aide de ma caisse de retraite ?

Les conseillers de l'Assurance Retraite, de l'AGIRC-ARRCO, de la Sécurité Sociale des Indépendants, de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du Service de Retraite de l'Etat seront à votre disposition sur l'Espace Conseil Retraite, pour répondre à toutes vos questions. Des informations qui sont complétées par des conférences plénières.

<https://salondesseniors.com/informations-pratiques/preparez-votre-venue-au-salon/>

Téléchargez des entrées gratuites : <http://salondesseniors2019.site.calypso-event.net/visiteur.htm>